

Codex Galactique

La planète Terre est la dernière planète dans cet univers à se trouver sous occupation des Forces de l'Ombre. C'est le dernier vestige des guerres galactiques qui ont fait rage à travers la galaxie pendant des millions d'années.

Lorsque que la galaxie a été libérée de l'emprise des Forces Sombres, par les Forces de la Lumière, celles-ci sont passées d'une force militaire créée dans le besoin urgent de défendre les libertés fondamentales des êtres sensibles, à une société galactique harmonieuse.

Pendant que les êtres au sein de la Confédération Galactique évoluaient spirituellement et accomplissaient leur alignement et union avec les Maîtres Ascensionnés, ils synthétisèrent un codex interne régulant toutes les interrelations entre les êtres de Lumière et leurs relations avec les Forces Obscures et les planètes occupées.

Ce codex est appelé le Codex Galactique et représente la base légale pour toutes les actions de la Confédération dans cette galaxie et d'autres.

Ce Codex n'est pas un ensemble rigide de lois externes. C'est un code de déontologie interne systématisé pour toutes les âmes de Lumière, et qui est accepté par tous les êtres de Lumière avec leur libre arbitre parce qu'il reflète leur vérité intérieure.

Nous énonçons ci-dessous le Codex Galactique sous une forme compréhensible pour un être éveillé ordinaire dans la société humaine.

Section I : La Loi de Grâce Divine

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à une expérience de vie positive.

Explication : La souffrance et la douleur n'ont aucune valeur dans une société galactique éclairée et libérée de l'influence des Forces Obscures et des anomalies cosmiques. Conférer de la valeur à la douleur, à la souffrance et au sacrifice comme faisant partie de l'expérience de croissance faisait partie de la programmation des Forces Obscures dans le but d'asservir plus aisément la population des planètes occupées.

L'expérience de vie positive inconditionnelle de chaque être sensible dans un univers libéré est garantie par la connexion intérieure de chaque être vivant avec la Source et est renforcée par le pouvoir des Maîtres Ascensionnés sur la matière.

Les Maîtres Ascensionnés aident tous les êtres vivants dans leurs aspirations à rejoindre la Source en leur fournissant le nécessaire pour vivre. La vie n'a jamais été destinée à être une lutte pénible, difficile. La vie doit être un cheminement composé de joie et de créativité.

Différentes sous-sections de la section I réglementent toutes les vies dans un univers libéré et toutes les relations entre les êtres de Lumière, afin que les conflits n'aient jamais à se produire.

Explication des sous-sections

Section I / 1 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'abondance physique et spirituelle.

Cette sous-section garantit une expérience de vie positive pour tous les êtres dans l'univers libéré. Les Maîtres Ascensionnés fournissent tout le nécessaire de vie ainsi que la beauté et l'abondance physique et spirituelle en utilisant le pouvoir qu'ils possèdent sur la matière de l'univers libéré.

Section I / 2 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'Ascension.

Cette sous-section explique comment les Maîtres Ascensionnés utilisent leur compréhension élevée de la technologie spirituelle de l'Ascension et, en utilisant le « Feu d'amour Purificateur », assistent tous les êtres qui ont librement fait le choix de l'Ascension.

Section I / 3 : Chaque être sensible a le droit inaliénable et inconditionnel de fusionner avec d'autres êtres en proportion avec son / sa position dans la famille d'Âme.

Cette sous-section est un instrument de régulation de toutes les relations au sein d'une Famille d'Âme. Elle garantit la fusion des êtres de polarités opposées (âmes jumelles, âmes sœurs) et l'alignement de tous les autres êtres, indépendamment de leur état de développement et des conditions externes.

Section I / 4 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à toutes les informations.

Cette sous-section est la garantie que tous les êtres reçoivent tous les éléments d'information dont ils ont besoin pour comprendre leur rôle dans l'univers, leur perspective d'évolution et tous les autres éléments dont ils ont besoin pour leurs décisions, leur développement et leur bien-être. Toutes ces informations sont fournies par les Maîtres Ascensionnés ou d'autres êtres qui supervisent les évolutions des différentes races et civilisations.

Section I / 5 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à la liberté.

Cette sous-section prévoit que chaque être a un potentiel illimité de croissance et d'expérience de vie. Puisque tous les êtres dans l'univers libéré créent seulement du positivisme, leur liberté ne s'oppose jamais à la liberté des autres êtres.

Section II : La loi de Séparation des Parties en Conflit

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel d'être séparé et protégé des actions négatives d'autres êtres vivants.

Cette section régleme les conditions relatives aux sections de l'univers qui viennent juste d'être libérées de l'influence des Forces de l'Ombre, mais qui n'ont pas encore été acceptées dans la Confédération. Elle exige que les Forces de la Lumière séparent toujours les parties en conflit afin de les protéger des dommages produits mutuellement les uns aux autres. Ensuite, les Forces de la Lumière utilisent la médiation dans le conflit jusqu'à ce que celui-ci soit résolu. Cette section est souvent utilisée pour mettre fin aux guerres et autres conflits armés.

Section III : La Loi d'Équilibre

Chaque être sensible qui a choisi de vivre et d'agir contre les principes du Codex Galactique, et refuse ou n'est pas en mesure de les accepter maintenant et d'équilibrer les conséquences des actions passées, sera emporté au Soleil Central, restructuré dans son essence élémentaire de base et devra recommencer un tout nouveau cycle d'évolution.

Cette section régleme les relations entre les Forces de la Lumière et les Forces des Ténèbres. Lorsqu'ils ont été vaincus, les êtres qui appartiennent aux Forces des Ténèbres ont la possibilité d'accepter le Codex Galactique, de faire du mieux qu'ils peuvent pour corriger les erreurs qu'ils ont commises et vivre positivement par la suite. S'ils acceptent, ils sont pardonnés et rejoignent la Confédération. S'ils sont incapables ou refusent d'accepter, ils sont emportés au Soleil Central, leurs personnalités et l'essence de leurs âmes sont restructurées avec le Feu Électrique et leur étincelle divine commence un nouveau cycle d'évolution.

Section IV : La loi d'Intervention

La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel pour intervenir dans toutes les situations où le Codex Galactique est violé, quelles que soient les lois locales.

Cette section décrit la politique des Forces de la Lumière vis-à-vis des planètes occupées. La Confédération se réserve le droit d'intervenir dans tous les domaines, civilisations, planètes et systèmes solaires où le Codex Galactique est violé. La Confédération a le droit de le faire, indépendamment de la position des civilisations locales sur cette intervention. Elle a toujours le droit d'utiliser tous les moyens pacifiques d'éducation et de réglementation. Si la masse critique des principes du Codex Galactique est violée, la Confédération a le droit d'utiliser la force militaire. Les cas particuliers sont des planètes sous occupation directe des Forces de l'Ombre. Les Forces de l'Ombre prennent généralement la population locale en otage pour entraver le progrès des Forces de la Lumière. Sur Terre, elles ont menacé d'une guerre nucléaire si les Forces de la Lumière intervenaient. C'est la principale raison pour laquelle les Forces de la Lumière n'ont pas encore libéré cette planète (et non pas le non-sens : "nous n'interviendrons pas parce que nous respectons le libre arbitre, nous allons regarder tandis que toute cette souffrance continue"). Comme dans toute situation avec des otages, il nécessite beaucoup d'habiles négociations et d'approches tactiques. Cette situation est maintenant réglée et la planète Terre sera bientôt libérée.

Section IV / 1 : Chaque être sensible dans le besoin a un droit inaliénable et inconditionnel de faire appel à la Confédération Galactique, et la Confédération Galactique a le droit d'apporter son aide, indépendamment des lois locales.

Cette sous-section fournit une base juridique pour l'intervention et l'assistance à tous les otages des Forces de l'Ombre. Les Forces de la Lumière font toujours de leur mieux pour aider à améliorer les conditions de vie de tous les êtres sensibles, même sur Terre. La situation sur la planète Terre indique à quel point l'obscurité avait beaucoup plus de pouvoirs que la Lumière sur cette planète. Heureusement, cela change progressivement.

Section IV / 2 : La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel à la mise en œuvre du Codex Galactique et, si nécessaire, de conquérir par la force militaire les régions en infraction avec le Codex Galactique.

Cette sous-section fournit une base juridique à la libération par la force militaire des planètes occupées. Les forces militaires de la Confédération enlèvent ou fournissent leur aide pour l'enlèvement des représentants des Forces Obscures, et libèrent les otages. Puis d'autres forces de la Confédération guident le processus d'acceptation de la planète dans la Confédération en instruisant la population locale.

Peut-être que certains humains estiment que la Confédération n'a pas le droit d'intervenir et que l'humanité a le droit de résoudre ses problèmes par elle-même. Ce n'est tout simplement pas vrai. Sur toute la planète, de nombreuses guerres ainsi que l'abus constant des droits fondamentaux de l'homme ont prouvé que l'humanité est incapable de gérer sa situation. Il est donc préférable qu'elle reçoive la guidance des gardiens avisés.

La Confédération fournira une assistance dans le remplacement des maîtres actuels des marionnettes (Forces de l'Ombre) que l'humanité a invité il y a longtemps en Atlantide. Ensuite, le Code Galactique deviendra finalement le code universel de l'éthique dans tout l'univers et les ténèbres ne seront plus.

Source : Article original sur le blog de Cobra : [“Galactic Codex”](#), publié le 4 avril 2012.

Traduction : [tachyon9](#)